

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE

MIRAMAS

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2015

La séance est ouverte à 19 heures 00 dans les formes réglementaires, sous la Présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Mesdames, Messieurs, chers collègues, si vous voulez bien vous asseoir. Il est 19 heures 03, nous allons commencer par ouvrir la séance. Je demande aux personnes dans la salle, que je remercie, ces citoyens d'honneur, de ne pas intervenir.

Nous allons donc commencer par l'appel des adjoints et des conseillers municipaux par Madame Géraldine BUTI.

Madame BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Christian PEYRO, Éric MARCHESI, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Olivier JULIEN, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI, Jérémie PARDIES, Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Ange POGGI, Marc THOMAS.

Étaient représentés, Monsieur et Mesdames :

Marie-Pierre VIAL par Frédéric VIGOUROUX
Gaëtan FERNANDEZ par Paulette ARNAUD
Fadela AOUMMEUR par Gérald GUILLEMONT
Catherine FOURMENT par Christian PEYRO
Beatrix ESPALLARDO par Hervé REBOUL
Johanne ALVAREZ par Ange POGGI

Étaient absentes excusées, Mesdames :

Cécile DUMAS

Marilyne KERAUDY

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le MAIRE.- Nous avons largement le quorum, nous pouvons commencer nos travaux.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le MAIRE.- Je propose la désignation de notre Secrétaire de séance. En l'absence exceptionnelle de Marie-Pierre VIAL, c'est Anne-Marie CHAYOT qui s'est proposée. S'il n'y a pas d'autre candidat, je considère que vous êtes tous d'accord. Merci, Madame CHAYOT, vous faites donc le secrétariat de séance.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AVRIL 2015

B/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 MAI 2015

Les procès-verbaux sont traités conjointement.

Monsieur le MAIRE.- Je vous propose de faire l'approbation du procès-verbal du 14 avril 2015 et du 21 mai 2015. Y a-t-il des commentaires ? Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- Monsieur le MAIRE, bonsoir. Le Rassemblement Bleu Marine souhaite intervenir sur deux questions sur le procès-verbal du 14 avril 2015.

Monsieur le MAIRE.- Oui.

M. Marc THOMAS.- D'abord, en premier lieu, sur la question n° 6 sur le vote du Budget primitif 2015 et plus particulièrement sur la réponse faite suite à l'intervention de Madame DUMAS.

Monsieur le MAIRE.- Quelle page ?

M. Marc THOMAS.- C'est à la page 17 où Monsieur BAUDOUX expose que l'OMS (Office Municipal des Sports) est contrôlé par l'URSSAF. Ce dernier conclut de la manière suivante...

Monsieur le MAIRE.- À quel alinéa ?

M. Marc THOMAS.- *« Donc, je voulais préciser cela pour ne pas qu'il y ait de confusion. La ligne de l'URSSAF a été renforcée pour prévoir un éventuel redressement de l'URSSAF. Voilà ce que je voulais dire ».*

Monsieur le MAIRE.- Attendez, je vais vous répondre, mais vous ne remettez pas en cause le compte rendu. Vous voulez me poser une question sur le fond d'après le compte rendu.

M. Marc THOMAS.- Oui, d'après le compte rendu.

Monsieur le MAIRE.- Dans ce cas – je comprends ce que vous êtes en train de faire –, il faut poser une question, comme le Règlement intérieur le prévoit. Vous le faites par écrit et on met un point sur l'OMS si vous le voulez. Et ainsi je peux demander à l'OMS de nous faire un rapport. En fait, si j'ai bien compris, dans le texte, Monsieur BAUDOUX indiquait que l'OMS, dans son budget – c'est bien cela ? – avait prévu, au cas où...

Vous savez comment se passe un contrôle de l'URSSAF. Si vous ne le savez pas, je vous le dis : il y a un contrôleur, il vient, il contrôle et, ensuite, il y a des allers retours entre les structures. Je rappelle de quoi il s'agit. Il s'agit d'une chose qui se fait et qui est assez courante dans les associations quand il y a des intervenants de différents sports. Pour l'instant, nous ne pouvons pas, Monsieur THOMAS, et je connais votre côté scrupuleux des arguments, vous donner une lecture autre que le fait que dans le budget de l'OMS ils ont bien dû prévoir une provision. Est-ce que c'est cela, Jacques ?

M. Jacques BAUDOUX.- Oui, tout à fait.

Monsieur le MAIRE.- Ils ont bien dû prévoir dans le budget de l'OMS une ligne au cas où, mais, pour l'instant, nous n'avons pas de rapport définitif sur cette question donc nous attendons.

Sur la question qui suit, c'est à quel paragraphe ?

M. Marc THOMAS.- La deuxième question est à la page 28 où Monsieur BAUDOUX me répond que l'OMS est chargé d'émettre un avis sur ces demandes, d'établir un ensemble de critères pour qu'il y ait une équité, etc., et que cette proposition est soumise à l'avis des élus de la majorité, le tout sous couvert de Monsieur le MAIRE.

Le 6 mai 2015, Monsieur BAUDOUX répond à notre courrier en date du 20 avril précédent où nous souhaitions être informés des critères d'attribution des subventions. Il nous informe que c'est bien l'OMS, dans le cadre d'un mandat d'intérêt général, qui a la charge de proposer aux élus un montant de subventions. De plus, vous précisez que ces critères relèvent de la décision du Comité Directeur de l'OMS, seul habilité à communiquer sur le contenu de sa gestion. Or j'ai ici le texte du mandat donné à l'OMS et il n'y est en aucun cas fait état de cette mission.

Dès lors, le groupe Rassemblement Bleu Marine s'étonne des nombreux écarts de subvention entre toutes les associations et, surtout, entre le programmé, c'est-à-dire ce qui est demandé, et l'attribué, c'est-à-dire ce qui est reçu, et se pose la question de savoir si les baisses de subventions demandées par toutes les associations ne seraient pas, de fait, entachées d'une certaine illégalité et si nous ne serions pas en présence d'un OMS qui agirait en franc-tireur.

Monsieur le MAIRE.- Alors, je vais vous répondre parce que...

M. Marc THOMAS.- Je termine.

Monsieur le MAIRE.- Oui, allez-y.

M. Marc THOMAS.- Le groupe Rassemblement Bleu Marine se réserve donc le droit d'intervenir ultérieurement du fait de ce que vous venez de dire sur ces deux domaines.

Monsieur le MAIRE.- Je vous remercie de votre propos. C'est tout sur le rapport ? Sur la question de l'OMS, depuis maintenant 2008 ou 2009, cela n'a pas changé. L'OMS, à notre demande, travaille – cela s'appelle la démocratie participative – en son sein pour faire des propositions et celui qui dispose de ces propositions, c'est le Conseil Municipal. Cela n'a pas changé. Simplement, les critères sont travaillés au sein de l'OMS puis validés ici – ce fût le cas, d'ailleurs – et, ensuite, c'est le Comité Directeur qui fait les propositions. Après, c'est à nous, élus, de dire si nous sommes d'accord avec leurs propositions ou pas. Jusqu'à présent, nous avons toujours été d'accord sur cette façon dont les associations sportives s'organisent pour trouver des critères, avec nous, qui soient objectifs et permettent, dans un volume financier que nous dégageons, de pouvoir respecter ce budget. Donc, moi, je ne crains pas du tout ce débat. Nous l'aurons, si vous le voulez, plus en amont et ne vous inquiétez pas, il n'y a pas d'illégalité dans cela. Il ne s'agit pas

d'autre chose que ce que l'on vous a indiqué depuis le départ sur l'OMS. C'est une volonté de notre part d'associer le mouvement sportif à la définition des critères, y compris dans cette période de disette. Croyez-moi, c'est bien que le mouvement sportif soit aussi associé. Quand c'est à la hausse, c'est mieux. Quand c'est à la baisse, c'est aussi intéressant.

Bien. Y a-t-il d'autres questions sur le rapport ? Non. On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. Marc THOMAS.- Abstention sur deux questions.

Monsieur le MAIRE.- Vous voulez dire « sur les rapports ».

M. Marc THOMAS.- Abstention sur deux questions du rapport, sinon, ratification du reste.

Monsieur le MAIRE.- D'accord. Le problème, c'est qu'on m'indique derrière que c'est le rapport. En fait, vous êtes sur les conséquences de ce qui a été dit, vous n'êtes pas sur ce qui a été dit. Ne vous inquiétez pas, ce n'est pas un piège politique.

M. Marc THOMAS.- Alors, considérez une abstention.

Monsieur le MAIRE.- Bon. Alors , le Rassemblement Bleu Marine s'abstient. Donc, je passe au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE SUR LE PROCÈS-VERBAL DU 14 AVRIL 2015

POUR : 28

(28 voix « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

VOTE SUR LE PROCÈS-VERBAL DU 21 MAI 2015

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Je vous remercie. Nous passons à la question n° 1. Nous avons reçu, comme toutes les communes qui ont participé - et ce sont quasiment

toutes les communes du Département -, le rapport d'observation définitif sur les comptes et la gestion de l'association Marseille-Provence 2013 pour les exercices 2007 à 2014.

C/ LECTURE DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RÉALISÉ PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR SUR LES COMPTES ET LA GESTION DE L'ASSOCIATION MARSEILLE PROVENCE 2013 POUR LES EXERCICES 2007 À 2014

Monsieur le MAIRE.- Je ne vais pas relire 250 pages – ce n'est pas 250 d'ailleurs –, mais, en plus, ce n'est pas notre gestion à nous. Les différentes collectivités qui l'ont eu l'ont voté. Enfin, on ne vote pas, c'est juste une information. Donc, je propose aux membres du Conseil Municipal qui l'ont lu avec beaucoup d'attention de... S'ils veulent intervenir, c'est maintenant.

Monsieur THOMAS a demandé la parole.

M. Marc THOMAS.- En effet. Sur la lecture de ce rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, vous venez de dire à l'instant que Miramas n'était pas concerné.

Monsieur le MAIRE.- Non, je n'ai pas dit cela. J'ai dit au compte rendu, et ce sera noté, que beaucoup de communes du Département avaient été membres, non pas du premier cercle - quel était le titre exact ? – du premier rang, mais qui étaient du deuxième rang, les communes associées. Donc, nous n'avons pas été associés à la gestion de Marseille Capitale Européenne de la Culture, mais nous avons participé à cette formidable aventure.

M. Marc THOMAS.- Alors, page 1, le rapport nous dit qu'il devra être communiqué par les collectivités de rattachement à leurs assemblées délibérantes.

Monsieur le MAIRE.- C'est ce que l'on fait.

M. Marc THOMAS.- Donc, il donnera lieu à un débat.

Sur ce dossier, je dois dire que nous avons été franchement très, très surpris, parce que nous apprenons en page 4, pour ceux qui veulent suivre, qu'il s'agit « *de porter le projet de candidature de la Ville de Marseille à l'année Capitale Européenne de la Culture associée à un territoire élargi* » avec un budget initial global de 98 millions d'euros, mais qui passe à 89 millions, parce que le SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle) n'aurait pas adhéré. Budget dépassé de 3,7 millions d'euros toutefois, en raison du coût de sortie des salariés et de l'impact de 4 projets déficitaires. Les collectivités auraient contribué à hauteur de 65 % de ce projet.

Monsieur le MAIRE.- Sur le SAN, je vous fais la réponse, comme cela vous l'avez tout de suite. Le SAN n'a pas souhaité adhérer parce que certaines communes du SAN ne le souhaitaient pas. En effet, le SAN avait renvoyé le budget global sur les communes et c'était aux communes de décider si elles souhaitaient adhérer ou pas. Je rappelle – intégrez bien cela – que la Commune de Miramas avait décidé d'être membre associé et non pas membre fondateur.

M. Marc THOMAS.- Justement, on apprend que l'association a embauché environs 1 080 personnes. Au passage, vous noterez le « *environ* » qui m'a fait bien rire. On apprend que le premier Directeur Général a bénéficié d'une prise en charge irrégulière de frais de trajets entre son domicile parisien et Marseille, de ses frais d'hébergement pour un montant de 100 000 euros, qu'il a perçu pendant plusieurs mois une prime de bienvenue accordée par un trésorier qui n'avait pas la compétence pour une telle décision. On apprend également que le budget de communication a été de 15 millions d'euros.

En page 6, on apprend que « *l'opération Marseille Provence 2013 n'a pas permis de déplacer le centre de gravité de la culture marseillaise* » et que « *le projet de rénovation du J1 n'a pas été abordé avec un objectif de pérennité et ne permettra pas de rentabiliser les 3,3 millions d'euros investis – je cite toujours – en pure perte* ».

En pages 8 et 9, « la cerise sur le gâteau »,...

Monsieur le MAIRE.- Chut ! S'il vous plaît !

M. Marc THOMAS.-... on apprend que le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire et que, dans les faits, le Bureau ne s'est jamais réuni ; information étonnante, car si l'on se réfère à la page 5, aux Ressources Humaines, deuxième alinéa, on y lit : « *La structuration de l'équipe, notamment de direction [...] a été à l'origine de surcharge de travail* ». Donc, c'est assez surprenant.

En page 10, je passe sur les différents comités, l'avancement des travaux de cinq chantiers prioritaires (MuCEM – Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée -, J1, Villa Méditerranée, Friche de la Belle de Mai et Palais Longchamp). Dans un souci de précision, l'article 11311 précise que l'on aurait pu craindre une prépondérance de Marseille.

Je pourrais continuer, Monsieur le MAIRE, sur cette même lancée pour dénoncer toutes les dérives qui y sont décrites, mais j'en arrive à l'article 1211 où l'on apprend que si le SAN n'a pas adhéré, il y a trois villes qui l'on fait : Miramas, Istres et Port-Saint-Louis-du-Rhône. Lorsque nous observons, page 51 et suivantes, le bilan, nous nous posons la question de savoir pourquoi la Ville de Miramas a signé ce qui semble être une

vaste supercherie, tout au moins en termes de retombées favorables pour Miramas. Tous les projets cités sur le document sont du ressort de Marseille.

Enfin, pour finir, « la cerise sur le gâteau » pourrions-nous dire, je voudrais vous lire la réponse du Président de la Région – votre patron, Monsieur VAUZELLE – qui est : « *Ce document n'appelle pas de remarque particulière de ma part* ». Je ne sais pas ce qu'il lui faut pour réagir.

Pouvons-nous savoir, Monsieur le MAIRE, quel en a été le bilan en impact financier pour Miramas. Autrement dit, en a-t-on fini avec ce « traquenard » financier ?

Monsieur le MAIRE.- Alors, jusqu'à présent, j'écoutais vos propos quand vous repreniez le texte. Je l'ai lu et quand vous reprenez le texte, il n'y a rien de critiquable si ce n'est que, comme vous le savez bien, vous ne reprenez que les parties noires. Je lis en page 6 que « *l'impact en termes de fréquentation des manifestations et de rénovation immobilière et urbaine apparaît positif* » ; il y a quand même des phrases qui montrent que cela a été positif. Ne confondez pas les choses. On peut effectivement, dans ce rapport, regarder un certain nombre de choses qui n'ont pas été, au moins, tout à fait correctes. Oui, c'est vrai. En l'occurrence, vous vous adressez à la Ville de Miramas, qui n'est en rien dans la gestion de cette structure qui a été portée par la CCIMP (Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence).

En ce qui nous concerne, nous nous en sommes très bien sortis. D'une part l'impact a eu lieu. Peut être que vous n'avez pas participé à la marche, peut-être que vous n'avez pas participé, à Cabasse, à la manifestation avec les chevaux et les moutons. Peut-être que vous n'avez pas participé à l'ensemble des manifestations de communication qui ont eu lieu. Il y a eu quand même beaucoup de choses à Miramas et, objectivement, sur le GR (sentier de Grande Randonnée), par exemple, nous avons des retombées tous les jours. Des gens continuent à participer, à voguer et à nous faire arriver un certain nombre de touristes. Je rappelle qu'un certain nombre d'écoles y avaient participé aussi. Donc, honnêtement, je pense que pour la somme qui nous avait été allouée par le SAN, nous nous en sommes bien sortis sachant que nous avons récupéré, en plus, les manifestations que nous faisons pour les intégrer dedans. Je ne serai donc pas aussi négatif que vous. Je pense que la culture a apporté un sentiment de présentation de la Ville de Miramas au sein d'un plus grand ensemble.

Sur la gestion, je l'ai lu comme vous. Il y a des points qui ne sont pas à mourir de rire. Après, il y a aussi, comme souvent à la Cour, des choses qui relèvent de la justesse de la gestion et des réflexions d'opportunités ; je laisse la Cour le faire. Ce que je veux vous dire, c'est qu'il y a beaucoup de communes qui ont déjà parlé de ce sujet. En ce qui me

concerne, je crois qu'on a fait le bon choix d'être commune associée et que l'on n'avait peut-être pas intérêt à être commune fondatrice parce que, là, le ticket d'entrée était vraiment très cher. Pour la Commune de Miramas, cela a été payé intégralement par ce que le SAN nous a versé au titre de cette expérimentation.

Franchement, pour avoir vu des Miramasséens, y compris, en plus – je le rappelle –, partir à Marseille ou ailleurs pour voir des manifestations... Sincèrement, j'en ai quand même fait deux, il y avait des centaines de milliers de personnes et elles ne venaient pas que de Marseille. Donc, je pense que, bon an, mal an, cette manifestation a été quand même importante. Elle a fait connaître la Provence, elle a fait connaître l'histoire de la Provence, elle a fait connaître un certain nombre de groupes de théâtre vivants qui se sont beaucoup, beaucoup engagés. Je trouve que cela a été plutôt une réussite sur notre territoire, et il y a des choses qui ont mieux marché à Miramas qu'ailleurs – je ne le dis pas par fanfaronnerie – notamment le GR qui a beaucoup fonctionné et la transhumance, qui n'a pas fonctionné partout, mais a fonctionné sur Miramas. Je me souviens encore des cohortes de Miramasséens qui suivaient jusqu'à Cabasse où l'on a passé une soirée exceptionnelle avec ces centaines de chevaux et de cavaliers.

Le reste, cela fait partie de la gestion et, s'il y a eu des critiques, elles n'ont pas appelé à l'article 40, elles ont appelé, simplement, à faire attention. Là, c'est sûr, la vraie question, c'est est-ce qu'ils vont continuer à travailler sur cette question ? Moi, je souhaite qu'ils le fassent. Est-ce que nous aurons les moyens de participer ? Ça, c'est moins sûr, parce que je crois que Marseille, souhaite devenir la Capitale Européenne du Sport, maintenant. Après, je ne sais pas ce qu'ils vont demander encore. Moi, cela me paraît intéressant. Je vous conseille de le lire, cela fait partie des documents tout à fait nécessaires.

Bien. Cette information, c'est une discussion ; merci de votre intervention. S'il n'y a pas d'autre intervention – on n'a pas besoin de voter –, c'est juste une information légale.

Avant de faire l'ordre du jour, je vais juste inverser, si vous me le permettez, parce qu'il y a un sujet extrêmement important et l'un des directeurs est là, mais j'ai vu qu'il s'est blessé – pas en venant à Miramas, je le précise – et, si vous m'autorisez, j'aimerais faire parler Monsieur RUIZ, le Directeur de la SEM Ouest Provence dont on a parlé en Commission, si cela ne vous dérange pas. C'est le rapport n° 15 et c'est pour vous présenter, pendant un petit quart d'heure, la globalité du dossier en sachant, Mesdames, Messieurs, que nous devons être mesurés et que cette opération va vous être expliquée sur le fond et la forme.

Donc, vous allez au rapport n° 15 et je vais demander, si vous me le permettez, à Monsieur RUIZ de nous faire l'explication de texte.

Je suspends, pendant l'intervention de Monsieur RUIZ, et on reprendra l'ordre général du débat sur cela.

La séance est suspendue à 19 heures 25.

D/ DÉLIBÉRATIONS

DIRECTION DES FINANCES

N° 15 – ACQUISITION D' ACTIONS AU SEIN DU CAPITAL DE LA SEML OUEST PROVENCE HABITAT - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Présentation : **M. Alain RUIZ**

Monsieur Alain RUIZ procède à la présentation de la note de synthèse relative à Ouest Provence Habitat de 19 heures 25 à 19 heures 37.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Monsieur le Directeur, je pense qu'il va y avoir des questions. Je vous avais indiqué en début de mandat que, de temps en temps, je ferais venir les satellites – c'est un mot qui n'est pas très joli – du SAN, parce que je pense qu'il est important, dans cette période, que vous ayez accès au fonctionnement, et que vous sachiez comment sont structurées ces structures. Prochainement, ce sera probablement l'EPAD OP (Etablissement Public Aménagement Développement Ouest Provence) et on continuera à faire venir d'autres opérateurs.

De quoi s'agit-il ? Ceux qui sont au SAN le savent, puisqu'ils l'ont voté, et je crois qu'on la voté à l'unanimité. Il y a la presse, donc je vais mesurer mes propos. Il s'agit de conserver un outil d'aménagement, surtout dans le domaine du logement, qui est un outil du SAN et que les communes historiques ont porté depuis très longtemps. Il s'agit que ce patrimoine reste au sein des communes et qu'il ne parte pas ailleurs. Pourquoi veut on conserver cela ? Il y a trois raisons. D'abord parce qu'on a du patrimoine, ensuite parce qu'on est l'attributaire, et enfin parce que c'est un patrimoine qui est, historiquement, sur les communes.

En conclusion, nous souhaitons conserver cet outil. Qu'a fait le SAN ? Nous avons décidé de voter, au SAN, à l'unanimité, un transfert financier entre le SAN et les villes. Donc, nous avons voté, je crois, la dernière fois, Gérald, 1 million...

M. Gérald GUILLEMONT.- 1,075 million d'euros.

Monsieur le MAIRE.-... le montant qui est là, que le SAN nous a indiqué et sur lequel nous allons prendre les participations qui sont calculées au nombre d'habitants.

Je rappelle que cette structure est aussi adossée à la Caisse des Dépôts et Consignations, ce qui est quand même une certaine sécurité, que cette structure se porte bien financièrement, qu'elle a un patrimoine qui représente une certaine valeur. La valeur patrimoniale, c'est à peu près combien ? Vous l'avez dans le rapport, je crois.

M. Alain RUIZ.- Je l'ai dans le rapport, je vais vous le dire. Dans le document que je vous ai remis, vous voyez, en synthèse, au début, qu'il y a quand même une évolution depuis 2008 de près de 27 millions d'euros et des investissements, depuis 2008, de près de 36 millions d'euros qui sont toujours à destination du territoire. La prévision sur 2015-2018, comme je vous l'ai dit, qui est toujours de 350 logements, plus 120 logements, qui vont représenter, sur le territoire, un investissement de l'ordre de 80 millions d'euros. Chaque fois que cela a été possible – bien entendu tout en respectant les règles qui sont liées à la commande publique –, ces investissements sont revenus vers les sociétés locales. Cela veut dire qu'aujourd'hui, tout l'investissement a fait quand même travailler une grande partie des sociétés.

Monsieur le MAIRE.- Je rajoute une chose que vous avez oubliée, pour que chacun puisse comprendre de quoi il s'agit. Nous avons, dans notre Commune, une problématique d'un éventail de proposition de logements qui est insuffisante. On a du logement social – beaucoup –, on a du logement privé, mais on manque de ce qui est au milieu, de ce que l'on appelle « l'accession sociale », c'est-à-dire, pour les gens qui travaillent, qui ont la possibilité de faire un emprunt, etc. La SEM nous permet de sortir des opérations qui sont effectivement moins onéreuses qu'ailleurs et qui permettent, au juste coût, c'est-à-dire pour ne pas qu'elle perde d'argent, mais pas pour en gagner – elle n'est pas là non plus pour gagner de l'argent, c'est évident – de faire aussi des opérations qui sont bien calculées. Or avoir un outil, non pas d'aménagement, qui, sur le logement, nous permet de continuer à travailler sur notre territoire me paraît essentiel et, dans le contexte global de la Métropole, il est important de conserver des outils qui nous permettent, à nous, de continuer à nous développer.

Y a-t-il des questions ? On revient au Conseil Municipal, ou avant ? Allez-y, Monsieur REBOUL.

M. Hervé REBOUL.- J'ai une question sur le SAN Ouest Provence. À sa disparition, que vont devenir les 3 postes et le service ?

Monsieur le MAIRE.- Eh bien, ce sera le Conseil de Territoire, au mieux, la Métropole et, certainement, le Conseil de Territoire. Mais, même si d'autres personnes souhaitaient y venir, nous avons quand même une minorité importante de blocage qui nous permet de décider. Je pense que cet outil devrait persister au sens où la Métropole n'aura aucun intérêt à ne pas avoir ce type d'outil et peut-être que c'est le Conseil de Territoire – vous savez, c'est la structure qui est dessous – qui gèrera, c'est-à-dire le SAN de demain.

M. Hervé REBOUL.- Les 3 postes seront donc intégrés.

Monsieur le MAIRE.- Exactement, exactement.

M. Hervé REBOUL.- C'était ma question.

Monsieur le MAIRE.- Je vous en prie. Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- Ma question est toute simple. Au départ, je voulais vous demander avec quel budget nous allions régler la note ; vous venez de répondre. Qui va gérer le portefeuille d'actions ? Apparemment, on vient de répondre. Je vois sur le document qu'on nous a fourni, sur la gouvernance, que la Ville de Miramas a 1 poste, mais, là, j'ai quand même du mal à percuter et je pense que mes collègues, certainement, n'ont pas relevé non plus. Les actions doivent revenir à Miramas, vous voulez garder des actions à Miramas et je vois que c'est la SEM – Monsieur BERNARDINI, Maire d'Istres – qui va prendre la gestion. Alors, on veut garder à Miramas, mais on n'en a pas la gestion directe ? Cela me gêne un peu.

Monsieur le MAIRE.- Si : Vous faites une société avec 1 action et vous mettez Miramas, mais nous n'aurons jamais les moyens de monter une SEM, cela me paraît difficile. Actuellement, Monsieur THOMAS, le Président de cette structure, c'est François BERNARDINI. Je vous rappelle que l'on a d'autres présidences d'autres structures et que, au sein du SAN, l'ensemble des villes dirige ou préside un certain nombre de structures. Là, en l'occurrence, je vais céder la parole à Monsieur RUIZ pour donner les éléments de l'actionnariat.

M. Alain RUIZ.- Juste pour préciser : le Président, c'est effectivement François BRNARDINI. Néanmoins, toutes les communes ont une place au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration, c'est pareil qu'un Conseil Municipal. Un certain nombre d'éléments sont échangés au sein de ce conseil et si les gens ne sont pas d'accord, ils peuvent s'exprimer et voter contre. Le Président de cette société, si je fais des comparaisons, c'est le Maire de la commune. Le Président de cette société est là pour présider le Conseil d'Administration et votre serviteur est là pour mettre en place la politique définie par le Conseil d'administration. Ce n'est pas une seule personne qui définit la

politique de la société ; la politique de la société est définie par l'ensemble des acteurs qui sont administrateurs.

Le gros avantage qu'il y a, aujourd'hui, entre les communes qui ont pris des actions, c'est que cela veut dire qu'elles ont chacune 1 poste au sein du Conseil d'administration et, donc, elles pourront faire entendre leur voix et elles pourront aussi influencer sur un certain nombre de décisions au sein de la société. S'il y a des décisions qui ne conviennent pas, je rappelle que l'ensemble des communes ont la minorité de blocage, cela veut dire qu'elles peuvent, aujourd'hui, tout simplement bloquer un certain nombre de décisions qui iraient à l'encontre de la volonté du territoire, toujours, bien entendu, dans une démarche d'intérêt général, pas dans des intérêts particuliers. On est toujours dans l'intérêt général : « *Je réponds aux besoins en logements et je réponds aux besoins en accession sociale* ».

Monsieur le MAIRE.- Il va même un peu plus loin, puisque je vous ai dit au Conseil Municipal depuis un moment que nous souhaitons que le rachat de l'ex-clinique puisse être réorganisé et nous avons choisi la SEM, avec l'accord de toutes les communes. Ils ont donc acheté le terrain et, sur ce terrain, il y a 3 ensembles – je l'ai déjà dit, mais je le répète – avec :

- le fameux nouvel EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) – la maison sociale du Conseil Général que vous connaissez sous le nom des Jardins fleuris – qui va se transporter et se reconstruire avec un pôle d'Alzheimer et plus de chambres et qui va intéresser beaucoup les personnes de Miramas ;
- la Maison des services publics qui, *grosso modo*, va pouvoir accueillir en son sein les services de la MdS (Maison de la Solidarité) – le Conseil Départemental votera en juillet l'achat –, Pôle Emploi, la mission locale, le PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Emploi), le service logement, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et je ne sais plus quoi encore.

M. Alain RUIZ.- Et une société d'aide à la personne, aussi.

Monsieur le MAIRE.- Et une société d'aide à la personne.

Le troisième ensemble est une partie privée, pour essayer d'équilibrer le tout. Pour l'instant, nous sommes sur le fameux dossier – c'est ce que j'avais indiqué – d'un centre de gérontologie sur lequel il y a une réflexion que Fernande REYNAUD connaît bien autour de la question d'une maison de santé qui pourrait être aussi une maison de garde qui permettrait d'avoir les premiers soins et la « bobologie ». Donc, cela est en train d'être fait et je crois, Jean, que les différents permis de construire sont en cours, n'est-ce pas ?

M. Jean GUILLON.- Sur l'EHPAD.

Monsieur le MAIRE.- Si nous n'avions pas eu la SEM pour pouvoir le faire avec les garanties, dans l'actionnariat, qu'offre la Caisse des Dépôts et Consignations... Sans ces outils-là, la Ville n'aurait jamais pu le porter seule ou elle aurait dû emprunter et qui dit « emprunt » dit, forcément, « remboursement de l'emprunt » et donc dette. Donc, voilà pourquoi cet outil nous est paru stratégique.

Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- Écoutez, le Groupe Rassemblement Bleu Marine modifie son vote et dit OK.

La séance est rouverte à 19 heures 50.

Monsieur le MAIRE.- Je vous remercie.

Nous pouvons donc rouvrir le Conseil Municipal et, à la question n° 15, que je vais faire voter, qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Je vous remercie, Monsieur le Directeur. Je remercie aussi votre femme d'avoir accepté de vous conduire jusqu'à nous et je vous souhaite un prompt rétablissement. Nous avons encore beaucoup de boulot.

Monsieur le MAIRE.- J'en reviens donc à la question n° 1.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N° 1 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET SES SERVICES ASSOCIÉS

Rapporteur : **M. Gérald GUILLEMONT**

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

M. Gérald GUILLEMONT.- En effet, je pense que, dans les archives d'aucune commune, on ne peut trouver de contrat signé avec EDF tellement le monopole public est ancien.

Monsieur Gérald GUILLEMONT poursuit la lecture du rapport.

M. Gérald GUILLEMONT.- Je précise, avant de lire les éléments sur lesquels nous allons nous prononcer, que le SMED (Syndicat Mixte d'Énergie du Département) a réuni à peu près 80 ou 90 entités, principalement des communes, mais aussi des intercommunalités comme la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, et qu'il a tout à fait démontré une vraie capacité technique à mener à bien cette mission que nous voulons lui confier.

Monsieur Gérald GUILLEMONT poursuit la lecture du rapport.

M. Gérald GUILLEMONT.- Comme c'est la fin, pour la Commune, de la fourniture d'énergie dans le cadre de ce que l'on appelle « les tarifs réglementés », il n'y aura plus de tarif vert, de tarif jaune ou de tarif bleu, mais il y aura un nouveau tarif qui sera celui du marché que l'on conclura à l'issue des travaux qu'on a confiés au SMED avec un ensemble d'entités autour.

Monsieur le MAIRE.- Vous l'avez compris, on se regroupe, et plus on est uni, plus ils pourront négocier. Le SMED, c'est la structure publique que vous connaissez, qui est implantée à Miramas.

Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question particulière. Je peux passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 2 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE « MISSIONS DE SOUTIEN TECHNIQUE RENFORCÉ AUX ÉQUIPEMENTS SOCIAUX CONVENTION-CADRE DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE »

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur Jerry GRUAT procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions sur ce travail ? Non. On peut passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 3 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DE MARCHÉS D'ACQUISITION DE SERVICES DE TÉLÉPHONIE

Rapporteur : Mme Anne-Marie CHAYOT

Madame Anne-Marie CHAYOT procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Là, on se regroupe et on va renégocier. J'espère qu'on aura de bons prix, puisque j'ai appris que SFR et Bouygues ne fonctionnaient pas ensemble, donc on va pouvoir garder la concurrence.

Pas de question particulière ? Merci. Je passe au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 4 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ASSOCIATION TENNIS DE TABLE MIRAMAS - FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : **M. Jacques BAUDOUX**

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Je rappelle, Monsieur BAUDOUX, dans votre introduction, qu'il s'agit d'une association volontaire, que cette proposition est faite à l'ensemble des associations et celles qui sont volontaires le font.

Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question particulière. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 5 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ACS FUTSAL -
FIXATION DU MONTANT DE LA REDEVANCE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR
LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : **M. Jacques BAUDOUX**

M. Jacques BAUDOUX.- C'est la deuxième, il n'y a que deux associations qui se sont portées volontaires. C'est la même chose, il s'agit de l'ACS Futsal.

Monsieur BAUDOUX procède une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Merci, Monsieur BAUDOUX. Je vous félicite ainsi que les services d'avoir ouvert une semaine plus tôt la piscine vu les chaleurs. J'ai vu tout à l'heure que c'était bien plein.

Pas de question particulière ? Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 6 – ADHÉSION DE LA COMMUNE À LA CHARTE « NETPUBLIC » - INTERNET POUR
TOUS – CONCESSION DU DROIT DE BÉNÉFICIER DU LABEL « ESPACES PUBLICS
NUMÉRIQUES » À LA MAISON DES ASSOCIATIONS – AUTORISATION DONNÉE À
MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CHARTE**

Rapporteur : **Mme Martine ARFI**

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Bravo, vous avez bien négocié, puisque c'est une convention à zéro centime. Nous allons essayer d'aller chercher du matériel, par contre, puisque, Martine, tu le sais, dans le cadre de la Politique de la Ville, il y a un équipement que

l'État propose, dans les quartiers retenus, qui serait gratuit. Donc, on vous tiendra au courant.

Y a-t-il des questions particulières sur le numérique ? Pas de question. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DIRECTION DES FINANCES

N° 7 – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION NUITS MÉTIS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : **Mme Paulette ARNAUD**

Madame Paulette ARNAUD procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Paulette, je fais juste une réflexion avant de vous céder la parole. Il s'agissait bien d'une subvention qui était donnée par le SAN à Nuits Métis qui a suivi dans nos attributions de compensation donc nous leur remettons. Concernant *Les nuits métis*, j'ai dû prendre un arrêté interdisant la manifestation suite au problème de vent que l'on a eu. Je vous le dis, puisque Nuits Métis a pu monter toute l'opération jeudi soir et, vendredi, à 16 heures, j'ai pris un arrêté interdisant l'organisation, car sur le site du plan d'eau, le vent atteignait à peu près 90 km/heure et, du coup, on n'était plus du tout assuré. Je n'ai pas voulu prendre de risque, d'autant que le plateau était merveilleux et que l'on s'attendait, le samedi soir, à environ 10 000 personnes.

Donc, nous continuons à donner des subventions à Nuits Métis pour *Les instants métis* - ça, c'est tout au long de l'année - et pour les concerts, les 3 jours. Nuits Métis est assurée, mais vous connaissez les assureurs, c'est toujours long. L'association doit payer les prestataires et, ensuite, elle se retourne vers les assurances. Tant que nous n'aurons pas le retour des assurances, nous continuerons notre travail.

Ensuite, quand il y aura les assurances, nous verrons comment, l'année prochaine, pour l'organisation du festival, nous pourrions récupérer certaines sommes : le cachet des artistes est pris en compte, si mes souvenirs sont bons, la partie régisseur - la scène était énorme – et c'est tout. Tout le reste, malheureusement, cela a été perdu (les recettes de la buvette, les recettes des commerçants qui paient un droit d'occupation, la communication que nous avons faite). Tout cela est perdu, mais vous m'en excuserez. Je m'en suis excusé sur Facebook... *Rires*. Moi, je n'y arrive pas, je suis désolé. Je fais des choses, mais je réagis moins vite que certains sur Twitter ou autres, parce que je mesure que chaque mot à son importance, mais j'ai été obligé d'arrêter pour des questions de sécurité. C'est la première fois depuis 7 ans, d'ailleurs, que nous arrêtons ce spectacle. D'habitude, il fait toujours beau, mais, là, ce n'était pas le cas.

Monsieur THOMAS, avec les éléments que je viens d'indiquer...

M. Marc THOMAS.- Oui, effectivement, vous avez répondu à la question que j'allais poser : « *Qu'en était-il de cette suppression ?* » Vous avez répondu.

Par contre, juste une petite remarque. La subvention que vous nous demandez à l'heure actuelle, l'avenant, est-ce que c'est pour le paiement de cette prestation ?

Monsieur le MAIRE.- Il n'y a pas uniquement cela, il s'agit aussi de ce que l'on appelle *Les instants métis*, c'est la cohésion sociale, c'est-à-dire le projet tout au long de l'année dans les écoles, dans les associations, etc., etc. Celui-là ne s'arrête pas. Lui, il n'a pas le vent, donc il continue.

J'ai fait cette transgression, parce que je supputais que vous alliez me poser une question et comme je vous comprends immédiatement, je vous ai répondu sur la question de l'annulation du spectacle. Ce sont deux choses bien différentes.

M. Marc THOMAS.- Donc, vous avez annulé le spectacle et, là, à l'heure actuelle, c'est pour convenir que cela continue.

Monsieur le MAIRE.- Il y a 2 financements : 1 pour les 3 jours qui s'appellent *Les nuits métis* et 1 pour *Les instants métis*. *Les nuits métis* ne sont pas totalement perdues, comme je vous l'indiquais, puisque les assureurs sont en contact avec l'association. Donc, il y a l'assureur de l'organisateur, l'assureur de la manifestation et l'assureur de ceci. Nous verrons au fur et à mesure comment Nuits Métis peut récupérer les cachets payés à des artistes qui sont venus – ils étaient là –, mais que l'on n'a pas pu faire jouer à cause de moi, enfin, à cause du vent – je suis sûr que ce sera sur Twitter. Donc, à cause du vent.

Pour l'instant, au Conseil Municipal, je me dois, légalement, de façon transparente, de vous dire que j'ai pris cet arrêté et aussi de dire que nous aurons de

nouveau une discussion pour l'année prochaine, sur le budget 2016, en fonction des discussions qui auront lieu sur la partie concerts. J'espère bien qu'on aura moins à payer l'année prochaine sur la partie concert.

Mme Paulette ARNAUD.- De toute façon, il y aura la présentation d'un bilan. C'est une obligation aussi, donc cela ne va pas se faire tout de suite, mais il y aura un bilan et l'on verra bien, on aura les éléments.

Monsieur le MAIRE.- Bien. S'il n'y a pas d'autre question, nous pouvons passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 28

(28 voix « Pour Miramas »)

CONTRE : 5

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

ABSTENTION : 0

N° 8 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET LE CENTRE SOCIAL ALBERT SCHWEITZER – PARKOURS SESSION 2015 - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU À SON REPRÉSENTANT HABILITÉ DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur Jerry GRUAT procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- C'est la même chose que tout à l'heure.

M. Jerry GRUAT.- C'est pareil, on répète un peu.

Monsieur Jerry GRUAT poursuit la lecture du rapport.

M. Jerry GRUAT.- Je me suis permis, pour ceux qui ne savent pas qui sont ces traceurs... En fait, ce sont des jeunes de nos cités qui, comme beaucoup d'entre nous, dans notre enfance, ont sauté dans des escaliers ou sur des rampes. Ce jeu s'est donc

transformé avec ces jeunes de nos quartiers en une pratique qui consiste à utiliser le milieu urbain en obstacles à franchir par des sauts, des escalades et bien d'autres acrobaties.

Donc, pour tous ces jeunes passionnés, responsables et très respectueux, on peut considérer maintenant cette pratique en tant que culture urbaine. Cette pratique a été pendant longtemps marginale et, depuis peu, un cadre légal s'est mis en place par l'intervention d'une fédération nationale qui encadre cette discipline, notamment en ce qui concerne la prévention des accidents et le respect de l'espace urbain.

Ce sera cette année le 6^{ème} rassemblement annuel de traceurs, et sont attendus à ce parcours-session entre 200 et 300 pratiquants, dont environ 80 Miramasséens et Miramasséennes. Ce rassemblement connu dans toute la France, et même au-delà, s'articule autour d'objectifs tels que mettre en évidence cet art pour les néophytes, en faire un spectacle urbain, profiter de la rencontre pour délivrer un message de prévention des risques, permettre la réflexion et le débat entre les traceurs, les élus locaux, la police, etc., et organiser le croisement des pratiques avec d'autres disciplines. La démonstration sera donc le samedi soir avec un spectacle issu de ce mélange de disciplines.

Monsieur Jerry GRUAT poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- C'était très précis. Une intervention de Monsieur THOMAS qui s'intéresse aux Yamakasi.

M. Marc THOMAS.- Effectivement, je suppose que c'est ce qui vient d'Amérique, les *jackass*...

Monsieur le MAIRE.- Non, non, c'est français.

M. Jerry GRUAT.- Non, non, c'est tout à fait français.

Monsieur le MAIRE.- C'est français, Monsieur THOMAS, français.

M. Marc THOMAS.- Toutefois, nous voudrions attirer l'attention sur un accident malheureux qui s'est produit il y a quelques jours à Bordeaux où, dans le cadre d'un...

Monsieur le MAIRE.- Cela n'a rien à voir.

M. Marc THOMAS.- Je sais.

Monsieur le MAIRE.- Attendez, sinon on ne fait plus rien.

M. Marc THOMAS.- Justement. Comment dire ? La gamine s'est malheureusement tuée lors d'un spectacle en hauteur et, là, je vois que l'on propose ici un spectacle « *sur les blocs de Saint-Suspi, sur des modules et sur les toits de l'école de la Maille 3* ». C'est un spectacle carrément sur les toits. Alors, le Rassemblement Bleu Marine

s'étonne d'un rassemblement culturel de ce type et, pour des raisons de sécurité, simplement, s'abstient. C'est tout.

M. Jerry GRUAT.- C'est une émanation de nos jeunes de nos cités qui...

Monsieur le MAIRE.- De notre Ville.

M. Jerry GRUAT.- De notre ville où cette pratique se fait depuis 6 ans. C'est une pratique dont Miramas est l'une des villes précurseurs dans ce genre de pratique. Effectivement, aux États-Unis, ils le font aussi et il y a d'ailleurs des Américains qui seront là le samedi 4 juillet. Il y aura des Espagnols, il y aura beaucoup de jeunes, et c'est pour cela que j'ai dit que la Ville de Miramas sera quand même porteuse de ce projet international.

Je pense que c'est une pratique de nos jeunes. Il y a eu une époque, dans les années 80, où c'était l'escalade avec les fameux Patrick Edlinger, Patrick Berhault et tous ces gens-là qui étaient marginaux aussi et, vous voyez...

Monsieur le MAIRE.- Jerry, je voudrais quand même, si tu me le permets, dire deux ou trois mots avant de vous quitter, puisqu'on me fait passer un message comme quoi je dois quitter la séance, Monsieur THOMAS, je veux bien que le Front National s'inquiète des risques encourus quand on est sur les toits ou ailleurs, mais, honnêtement, si vous connaissiez l'école – je pense que vous la connaissez – de la Maille 3, ce n'est pas d'une hauteur extrême, mais, surtout, l'exemple que vous donnez n'a strictement rien à voir. L'exemple que vous donnez – il est très malheureux – est une émission de télévision qui se passait avec un élastique en hauteur. Eux, c'est à cheval entre l'artistique, le sport et une certaine vision de la vie et des relations humaines. Cela fait maintenant plusieurs années que nous les soutenons, à tel point que nous sommes devenus un centre national, et même d'autres villes sont en train de regarder ce que nous faisons.

Pour la petite boutade, il n'y a pas besoin de faire de manifestation, puisqu'il se trouve que l'un des animateurs – je l'ai vu hier – s'est cassé le pied. Donc, lui ne pourra pas faire de Yamakasi.

M. Jerry GRUAT.- Ou entre deux coussins.

Monsieur le MAIRE.- Ou entre deux coussins devant la télévision. Donc, nous verrons bien, mais, écoutez, tout peut arriver, c'est sûr, mais, à ce moment-là, il ne faut pas être à cette place, parce que sinon je ne ferais plus rien. Entre la piscine et le singe, il peut arriver aussi des choses.

Donc, je vous propose de passer au vote. Je dois sortir pour faire voter, donc, c'est Maryse RODDE qui fait voter, si vous l'acceptez.

Il est à présent procédé au vote.

Monsieur le MAIRE et sa procuration ne prennent pas part au vote.

VOTE

POUR : 26

(26 voix « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

N° 9 – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS POUR L'EXERCICE 2015 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- C'est le même circuit que tout à l'heure.

Nous pouvons passer au vote s'il n'y a pas de question.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 10 – AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS DE TABLE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pas d'intervention particulière ? Nous passons au vote.
En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 11 – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE
ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION MIRAMAS HAND BALL OUEST PROVENCE
– AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ?
Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- Eh bien, par rapport à l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs, je viens de voir, effectivement, l'OMS. Pour l'OMS, c'est normal, puisque c'est un organisme qui est censé représenter la totalité des associations. Le tennis de table, nous comprenons, parce que c'est quand même un club de très haut niveau. Là, je vois, dans le cadre d'une subvention, 10 000 euros accordés au hand-ball. Alors, je voudrais savoir, simplement, puisque cette subvention est finalement donnée au hand-ball, pourquoi le hand-ball et pas, par exemple, l'escrime ou le tir à l'arc ou une autre association ? Pourquoi le hand-ball ? Je précise au passage que le hand-ball est le prochain sur la liste de contrôle des associations.

M. Jacques BAUDOUX.- Excellente question, Monsieur THOMAS. Très bonne question, je vous remercie de l'avoir posée. Au-delà du plaisir que j'éprouve, je voudrais simplement dire qu'il en va, dans le sport comme dans tout investissement associatif, du volontariat des associations pour s'impliquer dans des actions de cohésion

sociale qui sont destinées aux quartiers, qui sont destinées aux jeunes en difficulté et aux familles qui ont des difficultés à porter le financement d'une licence. Je pense à Prémisport pour l'OMS. Nous avons, ou nous n'avons pas, des associations qui se portent volontaires depuis de nombreuses années et qui agissent énergiquement, efficacement toutes les années, dans ce domaine-là et le hand-ball est une association qui porte ces valeurs de cohésion sociale et qui organise, avec le public et les licenciés de son club, des manifestations ou des stages et des actions dans les quartiers auprès des publics en difficulté.

Monsieur le MAIRE.- Merci. Je n'ai pas compris l'histoire du contrôle. C'est quoi ?

M. Marc THOMAS.- Nous profitons qu'il y ait une question sur le hand-ball, parce que nous contrôlons un peu toutes les associations...

Monsieur le MAIRE.- Vous contrôlez les associations ?

M. Marc THOMAS.- Oui, c'est-à-dire que nous essayons...

Monsieur le MAIRE.- Elles vont apprécier.

M. Marc THOMAS.- ...de faire – comment dire ? – un travail d'élus pour voir un peu comment cela fonctionne, et comme le hand-ball est justement le prochain sur notre liste, je voulais en profiter pour savoir pourquoi le hand-ball et pas l'escrime, le foot, la gymnastique ou d'autres trucs.

Monsieur le MAIRE.- Si je comprends bien, vous avez une liste d'associations que vous contrôlez. Vous avez établi une liste, mais sur quels critères est-ce que vous avez établi votre liste de contrôle ? Est-ce que c'est tiré au sort ?

M. Marc THOMAS.- C'est tiré au sort.

Monsieur le MAIRE.- Oui, bon. Je trouve cela un peu bizarre, mais bon. J'attendrai vos retours systématiquement, bien sûr.

Je reviens au vote sur cette question.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 28

(28 voix « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

N° 12 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL PACA DANS LE CADRE DE LA FÊTE DU TRAIN 2015

Rapporteur : **Mme Paulette ARNAUD**

Madame Paulette ARNAUD procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- J'en profite, s'il n'y a pas de question, pour vous dire que nous nous associons avec le syndicat qui est venu me voir – la CGT – au mouvement de grève concernant un audit qui a été demandé par la SNCF sur l'avenir du fret et que nous participerons aux manifestations avec eux . Comme la dernière fois, nous serons à leurs côtés pour nous battre sur le fret et les effectifs, notamment, et sur le combat que nous menons avec eux.

Mme Paulette ARNAUD.- Un cheminot sur 3 est supprimé par l'audit.

Monsieur le MAIRE.- Exactement. Ils auront, je l'ai indiqué, notre soutien et nous serons aux manifestations avec eux.

Je passe au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 13 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2015 – BUDGET PRINCIPAL VILLE DE MIRAMAS

Rapporteur : **M. Gérald GUILLEMONT**

M. Gérald GUILLEMONT.- Vous avez deux documents et je vous propose de prendre le document au format paysage, parce que je trouve qu'il est plus simple à lire.

On va commencer par la section de fonctionnement. L'essentiel de cette décision modificative tient au fait que nous recevons du SAN une subvention, un

accroissement de la dotation de coopération, pour acheter les actions de Ouest Provence Habitat qui a fait l'objet de la discussion de tout à l'heure.

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pas de question particulière ? Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 14 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - EXERCICE 2015 – BUDGET SPIC FUNÉRAIRE MUNICIPAL

Rapporteur : **M. le MAIRE**

Monsieur le MAIRE.- Si mes souvenirs sont bons, ce n'est pas trop catastrophique, puisqu'il s'agit de 0,03 euro. Je félicite la tenue des comptes. C'est donc une énorme décision modificative.

Est-ce que je peux passer au vote ? S'il y a des questions sur le 0,03 euro, je ne sais pas ce que c'est. Cela nous coûte d'ailleurs plus cher de faire passer la délibération et de faire tous ces papiers que de donner carrément 0,03 euro au Trésorier, mais c'est comme cela.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 16 – ACTUALISATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE –
TARIFS 2016**

Rapporteur : **M. Gérald GUILLEMONT**

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pas de question particulière ? Un jour, on se posera ensemble la question de voir si, ces grands panneaux en 4x3 m, on ne les ferait pas disparaître, mais il faut l'étudier un peu plus en amont.

Sur cette question, on peut passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 17 – ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°317-2012 - ACTUALISATION DES
TARIFS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE MIRAMAS**

Rapporteur : **M. Gérald GUILLEMONT**

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Avez-vous des questions particulières sur l'actualisation ? Pas de question. On passe au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 18 – CESSION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE AU CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE « LA ROSE DES SABLES » DE MIRAMAS ET AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE

Rapporteur : Mme Fernande REYNAUD

Madame Fernande REYNAUD procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Fernande. On aide l'hôpital de jour, pour ceux qui ne le connaissent pas. Chacun sait que l'hôpital Montperrin dont il dépend n'a pas les budgets escomptés et ils sont venus nous voir. Fernande, je vous remercie de le faire. C'était un engagement de notre part et c'est fait. Un jour, je vous parlerai aussi, ici, de la reconstruction de l'hôpital de Salon-de-Provence, puisqu'on avait eu une première démarche, il y a quelques années, de syndicalistes mais il va falloir, à mon avis, que l'on pousse tous les Miramasséens dans ce sens, sinon on va avoir des surprises. On reviendra plus tard à cette question. Je sais qu'il y a des Salonnais dans la salle, donc nous reviendrons sur la question de l'hôpital.

Pas de question particulière ? Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS

N° 19 – ACTUALISATION DES TARIFS DU MERCREDI APRÈS-MIDI

Rapporteur : **Mme Monique TRINQUET**

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup de cet exposé concis. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 20 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES MESURES DE CARTE SCOLAIRE DU 1ER DEGRÉ ARRÊTÉES PAR L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE, DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE, POUR LA RENTRÉE 2015

Rapporteur : **Mme Maryse RODDE**

Madame Maryse RODDE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- On a 4 ouvertures de classes, cela veut dire qu'il y a beaucoup d'enfants aussi. Nous restons vigilants, avec Madame RODDE, sur les autres classes surchargées pour essayer d'obtenir des moyens, même si nous avons obtenu aussi de la part du recteur des maîtres RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté scolaire) et des maîtres...

Mme Maryse RODDE.- Ce sont des maîtres supplémentaires qui sont dans l'école.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Pas de question sur ces bonnes nouvelles.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 21 – APPROBATION DE LA CARTE SCOLAIRE

Rapporteur : **Mme Maryse RODDE**

Madame Maryse RODDE procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pas de question particulière ? Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 22 – APPROBATION DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2015/2016 – 2016/2017 – 2017/2018

Rapporteur : **Mme Monique TRINQUET**

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- C'est une réussite, ce PEDT (Projet Éducatif De Territoire).

Mme Monique TRINQUET.- Oui, on est cité en exemple.

Monsieur le MAIRE.- Il faut qu'on continue.

Mme Monique TRINQUET.- C'est une grande réussite pour la Ville et une grande satisfaction pour les familles, pour les enfants et pour tous les intervenants.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Madame TRINQUET. S'il n'y a pas de question particulière, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 23 – TEMPS PÉRISCOLAIRE : VALIDATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Rapporteur : **Mme Monique TRINQUET**

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pas de question particulière ? Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 24 – CONVENTION DE FINANCEMENT AIDE AUX VACANCES ENFANTS - VACANCES PRINTEMPS, ÉTÉ, TOUSSAINT 2015 – SÉJOURS ENFANTS/ADOLESCENTS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

Rapporteur : **Mme Monique TRINQUET**

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières ? Non. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 25 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION CLUB D'ESCRIME MIRAMAS POUR LA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE JUNIORS INDIVIDUEL

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Ne relit pas tout, maintenant que tu as fait l'analyse.

M. Jacques BAUDOUX.- Il n'y a qu'à voter, alors.

Monsieur le MAIRE.- Il y a 416 euros et 26 centimes avec le mode de calcul que tout le monde a vu.

M. Jacques BAUDOUX.- Voilà.

Monsieur Jacques BAUDOUX poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des questions pour le Championnat de France d'escrime ? Je passe au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 26 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION SPORTS LOISIRS CULTURE SECTION TIR À L'ARC, POUR LA PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR À L'ARC

Rapporteur : **M. Jérémie PARDIES**

Monsieur Jérémie PARDIES procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pas de question particulière ? Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 27 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION ATHLÉTIC CLUB DE MIRAMAS POUR LA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE FFA DE CROSS

Rapporteur : **M. Jacques BAUDOUX**

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pas de question particulière ? Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 28 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION ATHLÉTIQUE CLUB DE MIRAMAS POUR LA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DE MARATHON ET DE SEMI-MARATHON

Rapporteur : **M. Jérémie PARDIES**

Monsieur Jérémie PARDIES procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit bien de 2014 et pas de 2004. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 29 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION MILLE ET UNE DANSES POUR QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE DE DANSE

Rapporteur : **M. Jérémie PARDIES**

Monsieur Jérémie PARDIES procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup. Au fur et à mesure, vous annoncerez les résultats, quand même, si elles ont gagné. Pas de question ? Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 30 – ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION NAUTIC CLUB DE MIRAMAS

Rapporteur : **M. Jacques BAUDOUX**

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pas de question particulière ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 31 – AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION NAUTIC CLUB MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : **M. Jérémie PARDIES**

Monsieur Jérémie PARDIES procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pas de question particulière ? On passe au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

MISSION VILLE

N° 32 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION CLUB DES ENTREPRISES DE OUEST PROVENCE RELATIVE À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION AFFECTÉE À UN OBJET PARTICULIER « PROMOUVOIR DES ANIMATIONS ÉCONOMIQUES LOCALES » - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : **Mme Laëtitia DEFFOBIS**

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Avant de céder la parole à Monsieur THOMAS qui, je crois, va vous saluer, je voudrais vous saluer aussi, Madame, puisque j'ai été présent à l'organisation, avec cette association, d'un forum qui a été très important à Miramas, puisqu'il y avait plus de 400 participants, chefs d'entreprises du territoire, dont de nombreux à Miramas, donc c'est une bonne chose que cela continue. Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- Effectivement, Monsieur le MAIRE, j'allais intervenir en aparté pour dire à Madame DEFFOBIS que j'avais bien reçu le dossier qui est là et je tenais justement à préciser que cela frisait l'excellence et je vous en remercie.

Monsieur le MAIRE.- Wahou ! Madame DEFFOBIS. Ne lui donnez pas trop d'idées, parce qu'elle va vouloir me remplacer.

M. Marc THOMAS.- Monsieur le MAIRE, si vous permettez un aparté, encore une fois, l'un de vos adjoints, un jour, m'a dit : « *Monsieur THOMAS, cela ne se fait pas, quand on est dans un groupe d'opposition de – comment dire ? – féliciter* ». Or le Rassemblement Bleu Marine sait reconnaître quand il y a du travail qui est bien fait.

Monsieur le MAIRE.- Je note que cela est fait. C'est entendu. Merci beaucoup. Elle est heureuse, je le vois, et nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

RESSOURCES HUMAINES

N° 33 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRÈS DE L'ASSOCIATION « OFFICE DE TOURISME DE MIRAMAS » - APPROBATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : **M. Éric MARCHESI**

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Je passe au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 34 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL À TITRE ONÉREUX AUPRÈS D'ASSOCIATIONS – APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE ET AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : **M. Éric MARCHESI**

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pas de question particulière ? On l'évoque chaque année. Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 28

(28 voix « Pour Miramas », »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

N° 35 – CONVENTION ANNUELLE ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE POUR LA DISPONIBILITÉ DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS

Rapporteur : **M. Jean-Luc SANCHE**

Monsieur Jean-Luc SANCHE procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup. C'est important que la Ville autorise ses agents à être pompiers volontaires ; il y en a, évidemment. Pas de question particulière ? Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 36 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : **M. Éric MARCHESI**

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

M. Éric MARCHESI.- Donc, il s'agit de créations de postes administratifs suite à des mouvements de personnel, c'est-à-dire que l'on a pas mal de mouvements au sein de la Police Municipale avec des entrées et des sorties et comme les personnes qui arrivent n'ont pas les mêmes grades que les personnes qui partent, on est obligé de créer des postes, mais il ne s'agit pas de recrutement en ce qui concerne ces 3 postes.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Pas de question particulière ?

Sur la question 36, est-ce que vous êtes d'accord ?

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 37 – CRÉATION D'EMPLOIS DE PERSONNELS VACATAIRES POUR LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS DES MERCREDIS, PETITES VACANCES SCOLAIRES, DU PÉRISCOLAIRE ET DU TEMPS SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2015-2016

Rapporteur : Mme Catherine FOURMENT

Madame Catherine FOURMENT procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci à vous, Madame. Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 38 – CRÉATION D’EMPLOIS DE PERSONNELS VACATAIRES POUR LES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL POUR L’ANNÉE 2015-2016

Rapporteur : **M. Éric MARCHESI**

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des commentaires particuliers ? Pas de commentaire, nous pouvons passer au vote.

En l’absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 39 – CRÉATION D’UN POSTE DE TECHNICIEN RÉSEAUX ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Rapporteur : **M. Éric MARCHESI**

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- C’est celui que nous avons recruté ensemble, Monsieur REBOUL, et il arrive... Non, ce n’est pas celui-là.

M. Hervé REBOUL.- C’est un technicien informatique.

Monsieur le MAIRE.- Oui, je me suis trompé, là. Enfin, vous avez rectifié. Sur la question 39, il n’y a pas de question. Nous passons au vote.

En l’absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

**N° 40 – CRÉATION D’UN POSTE DE CONSEILLER TERRITORIAL DES ACTIVITÉS
PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE – CHEF DE PROJET EN
DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE SPORTIVE**

Rapporteur : **M. Éric MARCHESI**

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

M. Éric MARCHESI.- Comment un homme peut-il faire tout cela ?

Monsieur Éric MARCHESI poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- En 2008, quand on est arrivé, il n’y avait pas de fiche de poste, mais, maintenant, c’est carrément l’encyclopédie universelle !

Monsieur Éric MARCHESI poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Monsieur, pour ces précisions. Il y a une question de Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- Nous connaissons la personne qui est visée par ce poste...

Monsieur le MAIRE.- Ah bon ?

M. Marc THOMAS.- ...qui se trouve actuellement, si je ne m’abuse, être en poste à l’OMS.

M. Jacques BAUDOUX.- Ah ! Vous savez des choses que nous ne savons pas.

M. Marc THOMAS.- Monsieur BAUDOUX, il me semble que ce poste...

M. Jacques BAUDOUX.- Il n’y a plus personne à l’OMS.

Monsieur le MAIRE.- Vous faites une fixation, Monsieur THOMAS.

M. Éric MARCHESI.- Nous connaissons, effectivement, aussi cette personne, puisqu’il s’agit d’une évolution de poste, mais elle n’est pas à l’OMS.

M. Marc THOMAS.- Elle n'est pas à l'OMS ? Il s'agit de Monsieur ALTHIERY, pour ne pas le citer.

M. Éric MARCHESI.- Il n'est pas à l'OMS, effectivement.

M. Marc THOMAS.- Il n'est pas à l'OMS. Nous nous posons certaines questions, à savoir que, cette personne, pour la création d'un poste de Conseiller territorial des activités physique, nous tenons absolument à la nommer. Si je reprends, Monsieur BAUDOUX, ce que vous nous avez dit lorsque nous vous avons rencontré lors d'une cérémonie, vous nous avez informés qu'il s'agissait de l'aligner sur les autres directeurs et, par conséquent, nous constatons que vous voudriez le placer à un niveau relativement élevé, voire très élevé dans une grille indiciaire.

M. Éric MARCHESI.- Ce poste est un poste de contractuel. Il y a le statut de la fonction publique qui autorise d'ailleurs un certain nombre de postes et le statut de la fonction publique permet de faire progresser les agents par l'intermédiaire de CAP (Commissions Administratives Paritaires) où l'on évoque l'avancement des agents et le déroulement de carrière. Quand il s'agit des contractuels, ce n'est pas possible, donc, quand nous voulons faire évoluer leur carrière, dans ce cas, nous sommes effectivement obligés de prendre une délibération.

M. Marc THOMAS.- Jusqu'à preuve du contraire, on a déjà un Directeur des sports.

Monsieur le MAIRE.- Oui et il a le droit, comme toute personne, d'avoir une évolution de carrière et de responsabilité ; c'est ce que nous faisons. Voilà notre réponse.

M. Marc THOMAS.- Si l'on parle de cette personne, mais je crois qu'on en a déjà un. En l'occurrence, c'est Monsieur FRANCIOLI, pour ne pas le citer.

Monsieur le MAIRE.- Oh ! Vous êtes trop habile ! Écoutez, je crois que vous vous égarez. Vous prenez des débats qui « datent de l'An pèbre ». Donc, nous avons mis en place Monsieur ALTHIERY. D'ailleurs, vous avez tous trouvé que le rapport était très long, vous n'avez même pas écouté, puisque vous parliez ensemble. Nous l'avons mis en responsabilité plus large sur l'ensemble du service.

Prenons quelques exemples, et tu me reprends, Jacques. Jusqu'à présent, il n'avait pas la gestion du patrimoine et la gestion des espaces sportifs en direct. Nous avons réorganisé cela. C'était le CTM (Centre Technique Municipal) qui le faisait et, maintenant, c'est l'ensemble du service des Sports renforcé par les équipes. Je ne me trompe pas, la DRH ? Donc, voilà. Toutes les raisons sont là, vous avez la délibération, et vous ne m'entraînez pas sur un faux débat, car j'estime ces deux personnes.

M. Marc THOMAS.- Nous trouvons cette nomination légèrement inappropriée, parce que, jusqu'à preuve du contraire, Monsieur FRANCIOLI est catégorie A depuis 1992 et a l'aptitude, il est en poste au service des Sports. Entre les deux catégories, entre les possibilités et les deux compétences, ce monsieur a quand même une compétence un peu plus grande.

Monsieur le MAIRE.- Écoutez, je ne fais pas de comparaison entre les agents, je n'utilise pas un agent contre l'autre. Il y a un organigramme et cet organigramme a placé Monsieur Teddy ALTHIERY en responsabilité. Il est au Comité de direction depuis, maintenant, le 1^{er} octobre 2014 donc nous avançons dans sa carrière et Monsieur FRANCIOLI avance aussi dans sa carrière, comme tout agent territorial fonctionnaire, ce qui n'est pas le cas de Monsieur Teddy ALTHIERY qui est contractuel. Je rappelle que, quand vous êtes contractuel, vous n'êtes pas assuré de votre travail dans les années qui viennent et c'est le propre des contractuels dans les collectivités locales. Voilà notre choix, est-ce cela, Monsieur MARCHESI ?

M. Éric MARCHESI.- Personnellement, je n'ai rien à ajouter. Je pense que la présentation est complète. Je n'ai pas compris la deuxième question. Enfin, si, je la comprends, mais elle n'a rien à voir avec le débat.

Monsieur le MAIRE.- Tout à fait. Est-ce que je peux passer au vote ?

M. Marc THOMAS.- Si je puis me permettre.

Monsieur le MAIRE.- Oui, Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- Cette personne, vous dites qu'elle n'est pas à l'OMS...

Monsieur le MAIRE.- Monsieur THOMAS, cela fait plusieurs fois que vous confondez les choses. Vous avez, ici même voté, il y a un an, un contrat de contractuel du Directeur du service des Sports actuel. Il est à plein temps sur la Ville et dans les installations sportives, il n'est pas à l'OMS.

D'ailleurs, si vous étiez aussi contrôleur, vous vous en apercevriez, l'OMS n'a de cesse de nous rappeler – ce qui est assez juste – que le travail qui fut fait est maintenant assuré par moins de personnes, puisqu'il n'y a toujours pas de Directeur à l'OMS. On nous rappelle assez souvent, à l'OMS, qu'il n'y a plus de Directeur pris en charge, entre autres, par les subventions de la Ville. Je voulais vous répondre que Monsieur ALTHIERY est un contractuel de la Commune de Miramas.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 28

(28 voix « Pour Miramas »)

CONTRE : 5

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Question n° 41. Il s'agit, là, d'une abrogation légale.

N° 41 – ABROGATION DE L'INDEMNITÉ EXCEPTIONNELLE ET CRÉATION D'UNE INDEMNITÉ DÉGRESSIVE

Rapporteur : **M. Éric MARCHESI**

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 42 – ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 16 AVRIL 1992 RELATIVE À L'ATTRIBUTION DE VÊTEMENTS AU PERSONNEL DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Rapporteur : **M. Éric MARCHESI**

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- C'est donc une demande de la Chambre, demande acceptée. Nous proposons de passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AGENDA 21

**N° 43 – APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTION - APPEL À PROJETS
« TERRITOIRE ZÉRO GASPILLAGE ZÉRO DÉCHET »**

Rapporteur : Mme Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI procède à une lecture succincte du rapport, ainsi que du programme d'action.

Monsieur le MAIRE.- Beaucoup d'entreprises ont répondu favorablement et des institutions : la SNCF, même Mc Do. Nous continuons dans ce programme, bien sûr. Y a-t-il des questions ? C'est un programme important, parce que vous savez que la Ville de Miramas est l'une des deux communes en France retenue dans cet appel à projets, une dans le Nord et nous. Il n'y a pas de question, nous pouvons donc passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 44 – INTÉGRATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA PERSONNE MORALE DU FUTUR PÔLE TERRITORIAL DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES ACTES CONSTITUTIFS

Rapporteur : **Mme Laëtitia DEFFOBIS**

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci pour cette explication claire. Pas de question particulière ? Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TECHNIQUE

N° 45 – CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS URBAINS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE MARTIGUES ET DE OUEST PROVENCE (SMGETU) ET LA COMMUNE DE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : **M. Daniel HIGLI**

M. Daniel HIGLI.- Dans le cadre de la participation du SMGETU (Syndicat Mixte de Gestion et d'Exploitation des Transports Urbains) pour les travaux liés au transport, au prorata du nombre d'habitants, nous avons obtenu une enveloppe permettant, dans l'urgence, d'améliorer le flux des bus arrivant et partant de la gare. Donc, cette délibération a pour but de mettre en place une convention de comaîtrise d'ouvrage afin de mettre aux normes des arrêts de bus que l'on a définis avec le Centre Technique, ce qui fait l'objet de toutes les annexes que vous avez.

Monsieur Daniel HIGLI procède à la lecture du rapport.

M. Daniel HIGLI.- Ce qui nous préoccupait, surtout, c'est l'avenue Falabrègues qui sera donc une première étape dans une solution à apporter pour les travaux d'aménagement des arrêts de bus. Après, fin 2016 ou début 2017, le SMGETU fera encore une nouvelle évolution plus conséquente en attendant la ZAC de la Gare.

Monsieur Daniel HIGLI poursuit la lecture du rapport.

M. Daniel HIGLI.- On a mis cela en priorité, parce que les bus s'arrêtent n'importe où, le trottoir est déformé et, pour les enfants qui descendent de La Caraire, c'est très dangereux pour traverser pour aller à la salle de sport, en face.

Monsieur Daniel HIGLI poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Monsieur HIGLI, de cette information essentielle, puisque nous avons augmenté la fréquence des bus pour améliorer le transport collectif et donc entrer dans une ère nouvelle ou, en tous cas, dans notre Ville, pour un développement durable dans la réalité, pas simplement dans les paroles. En plus, là, il y a des travaux d'amélioration, notamment sur la gare qui est un dossier important, puisque, maintenant, on a pratiquement 5 bus qui peuvent arriver en même temps et on n'arrive plus à trouver de solution. Donc, il y a des questions de sécurité.

Sur ces aménagements que le SMGETU, sur ses fonds, va enclencher en relation avec la Ville, est-ce qu'il y a des questions particulières ? Je passe au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 46 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 85-2015 RELATIVE À LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13 AU TITRE DES TRAVAUX STRUCTURANTS POUR LA VIDÉOPROTECTION PAR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE D'AIDE DU DÉPARTEMENT AUX ÉQUIPEMENTS DE VIDÉOPROTECTION (DISPOSITIF SPÉCIFIQUE)

Rapporteur : **M. Gérald GUILLEMONT**

M. Gérald GUILLEMONT.- Nous allons tenter de trouver des recettes pour l'accroissement de nos moyens de vidéoprotection, tant en ce qui concerne l'accroissement du parc des caméras, qu'en ce qui concerne les équipements du parc de surveillance urbaine.

On avait formulé une demande d'aide spécifique auprès du Département et celui-ci nous a fait savoir qu'il a créé une ligne particulière et qu'il convenait de modifier notre délibération. C'est l'objet du texte que vous avez qui devrait permettre d'avoir, de la part du Conseil Départemental, une subvention plus importante. En même temps, on en profitera aussi pour déposer un dossier auprès du Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance.

Sur la question 46, pas de question particulière ? Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 47 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉO PROTECTION MIS EN PLACE SUR LA VILLE EN 2011 - ACQUISITION D'ÉCRANS DE VISIONNAGE ET DE LICENCES D'EXPLOITATION SUPPLÉMENTAIRES

Rapporteur : **M. Hatab JELASSI**

Monsieur Hatab JELASSI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Ça, ce n'est qu'une partie et j'ai indiqué que, avec l'autorisation de Madame la Procureure, je ferai visiter le centre de supervision aux membres du Conseil Municipal qui le veulent.

S'il n'y a pas de question particulière, on peut passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

URBANISME

N° 48 – MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DE DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN AU BÉNÉFICE DU SAN OUEST PROVENCE SUR LA COMMUNE DE MIRAMAS

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci. Pas de question particulière ? Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 28

(28 voix « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

N° 49 – DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN AU BÉNÉFICE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA (EPF PACA) SUR CERTAINS PÉRIMÈTRES DE LA COMMUNE DE MIRAMAS

Rapporteur : **M. Jean GUILLON**

M. Jean GUILLON.- Cette question est corolaire de la précédente délibération. Je ne vous rappelle pas tout ce que je vous ai dit tout à l'heure.

Monsieur Jean GUILLON procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- L'EPF, vous vous souvenez, c'est l'Établissement Public Foncier. Ils n'interviennent dans notre Ville qu'à notre demande. C'est lorsque nous prendrons cette décision, ici même, en Conseil Municipal, en termes de préemption, qu'ils interviendront à notre demande, et seulement à notre demande. Y a-t-il des questions particulières ? S'il n'y a pas de que question particulière, je passe au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 28

(28 voix « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

(5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

Monsieur le MAIRE.- Là, on va prendre un peu plus de temps, Jean. Il s'agit de la révision du Plan Local d'Urbanisme. Je vous demande beaucoup d'attention, s'il vous plaît.

N° 50 – RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE MIRAMAS

Rapporteur : **M. Jean GUILLON**

Monsieur Jean GUILLON procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Pas de question particulière ? Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 51 – RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE

Rapporteur : **Mme Martine ARFI**

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- C'est un très beau rapport, je vous conseille de le lire. Il y a énormément de choses qui ont été faites, énormément de données. C'est très intéressant à lire.

Y a-t-il des questions ? Monsieur THOMAS. Préparez-vous, Madame ARFI.

M. Marc THOMAS.- Non, pas du tout. Le groupe Rassemblement Bleu Marine signale simplement que, par manque de temps, puisque nous avons reçu les documents dans la semaine, nous n'avons pas eu le temps – comment-dire ? – de l'étudier « à fond ». Nous nous contenterons simplement d'une abstention.

Monsieur le MAIRE.- Une abstention, mais il n'y a pas de vote. C'est donc un sentiment bienveillant.

Bien. Mesdames, Messieurs, avant – s'il vous plaît, ce n'est pas terminé – de vous lire la liste des décisions et des marchés qui ont été pris entre le 16 avril et le 8 juin 2015, je voudrais saluer devant vous le départ de Monsieur BUCHER qui est appelé à prendre des responsabilités dans sa ville natale dans les Alpes-Maritimes, et, aussi, le départ de Madame ORLHIAC, la Directrice des Ressources Humaines, que je tiens à remercier au nom de la Commune et qui est appelée à prendre des responsabilités au sein d'un centre de gestion dans le Vaucluse. Ce sont des postes qui ne se refusent pas. Je vous souhaite, Madame, bon vent, puisque vous partez au mois de juillet et j'espère que vous n'oublierez pas notre Commune et tout ce qu'il s'y passe. Nous ferons, bien sûr, le travail d'intérim – il est à sa droite, c'est Monsieur LAMBOT – et nous aurons l'occasion d'en reparler.

E/ LISTE DES DÉCISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 16 avril 2015 au 8 juin 2015.

F/ LISTE DES MARCHÉS PUBLICS

Monsieur le MAIRE.- Sur les marchés – je vous fais grâce de tout –, il y en a un (*Acquisition de prestations d’affichage pour les services municipaux de la Ville*), c’est la société ALBI Affichage.

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil Municipal.

Monsieur le MAIRE.- Mesdames et Messieurs, je tenais en conclusion à vous remercier de cette année studieuse et pleine d’émotions électorales. Je ne sais pas si nous aurons un Conseil Municipal au mois de juillet. Pour l’instant, nous n’avons pas les éléments suffisants pour le faire, mais il n’est pas impossible, en cas de modification au sein du SAN, puisque vous savez que le SAN a beaucoup plus de compétences que n’en aura la Métropole et que les discussions continuent, et si nous avons des décisions à prendre au mois de juillet, que je puisse convoquer un Conseil Municipal.

Donc, Mesdames, Messieurs, s’il n’y a pas de Conseil Municipal en juillet, je vous souhaite à tous d’excellentes vacances, sauf pour la majorité qui travaille encore. Je vous remercie.

Les questions étant épuisées, la séance est levée. Merci aux personnes restées dans la salle, les citoyens d’honneur. Merci aux services.

La séance est levée à 22 heures 00.

Monsieur le Maire

Le Secrétaire de séance

Frédéric VIGOUROUX

Anne-Marie CHAYOT